

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

Pékin, le 4 février 2012

Monsieur le Proviseur,

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A  
L'ASSEMBLEE DES  
FRANCAIS DE  
L'ETRANGER

*Vice-Président de la  
Commission des  
Affaires Culturelles, de  
l'Enseignement et de  
l'Audiovisuel*

J'ai l'honneur de vous faire part de quelques préoccupations de la communauté scolaire de Pékin :

- Calendrier des vacances scolaires :

Sans ignorer les contraintes édictées par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'homologation de notre établissement scolaire, une grande partie des parents d'élèves, et en particulier les familles binationales installées à Pékin, émettent le vœu que le calendrier scolaire du lycée intègre les vacances du nouvel an chinois selon la durée légale en Chine. Ceci serait aussi favorable aux employés chinois de l'établissement qui se déplacent parfois loin en province à cette occasion. Le calendrier scolaire est certes choisi en Conseil d'Etablissement mais la Direction pourrait intégrer en amont ce vœu dans sa proposition.

- Frais d'inscription aux examens :

Le Lycée Français de Tokyo a voté une baisse substantielle des frais d'inscription aux examens de fin d'année (épreuves anticipées et baccalauréat) résultant des économies réalisées par la nouvelle organisation de la correction des copies dématérialisées. Il serait souhaitable que cette diminution des frais soit également appliquée au LFIP d'autant que ceux-ci ne sont pas pris en compte par la prise en charge (PEC).

- Création d'une très petite section (enfants de 2 à 3 ans) :

Vous savez mon entêtement à ce sujet, je continue à vous faire part de mon profond mécontentement, que j'exprime également à Paris lors des auditions de la commission de l'Enseignement, quant au refus de créer cette structure pédagogique. Je continue à penser qu'aucun des arguments qui sont opposés à la communauté scolaire, unanimement favorable à cette création, ne sont recevables. Je continue donc à militer pour sa création prochaine.

- Statut des personnels en contrat local :

Ces personnels constituent la majorité des agents de l'établissement. Il apparaît que les règles de calcul de leur ancienneté qui déterminent le niveau de salaire ne semblent pas correspondre aux textes ou principes en vigueur. D'une façon générale, je continue à penser que la volonté de l'AEFE de « localiser » le droit qui porte ces contrats n'est juridiquement pas applicable dans le cadre d'un EGD. Je ne manquerai pas d'interroger l'Agence à ce sujet lors de la prochaine session de l'Assemblée en mars. Je souhaiterais donc que ce point du calcul de l'ancienneté soit abordé par vos services et que leur conclusion soit présentée au prochain Conseil d'Etablissement.

- Projet immobilier du Lycée :

La communauté scolaire reste, vous vous en doutez bien, toujours dans l'attente de l'annonce de la toute dernière autorisation qui devrait marquer le lancement effectif du projet.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Francis NIZET

**Monsieur Stéphane SACHET**  
**Proviseur du Lycée Français International de Pékin**

**Copies :**

**Madame Sylvie BERMANN**  
**Ambassadeure de France en République Populaire de Chine.**

**Madame Anne-Marie DESCÔTES**  
**Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.**